

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Direction de la Protection Civile



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND
DECENTRALIZATION

Department of Civil Protection

PREVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CATASTROPHES AU CAMEROUN

 Living with Risk

Turning the tide on disasters
towards sustainable development



2003

World Disaster
Reduction Campaign



United Nations
International Strategy for Disaster Reduction

CONTRIBUTION
DE LA PROTECTION CIVILE DU CAMEROUN A LA
CONFERENCE DES CATASTROPHES DE KOBE (JAPON)

Thème : « *Engagement Politique et Aspects Institutionnels* »

S O M M A I R E

- 1 - DE LA POLITIQUE NATIONALE, DES STRATEGIES ET DE LA LEGISLATION RELATIVES A LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES
- 2 - DE L'ORGANE NATIONAL DE COORDINATION ET DE COLLABORATION MULTISECTORIELLE
- 3 - DES INITIATIVES OU PLANS SECTORIELS INTEGRANT LES CONCEPTS DE REDUCTION DES RISQUES DANS LES DOMAINES RESPECTIFS DE DEVELOPPEMENT
- 4 - LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES DANS LES PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE DE L'ONU, DES STRATEGIES ET PLANS DIVERS : NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
- 5 - DES CODES EN MATIERE DE PRATIQUES ET DE NORMES DE CONSTRUCTION PRENANT EN CONSIDERATION LES RISQUES SISMIQUES
- 6 - DU BUDGET ANNUEL POUR LA REDUCTION DES RISQUES
- 7 - IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE, DE LA SOCIETE CIVILE, DES ONG, DES MEDIA, DES MILIEUX SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES
- 8 - ANNEXE : - Défis et attentes du Gouvernement
 - Plaquette de la Protection Civile au Cameroun
 - Plan d'action de la Direction de la Protection Civile

I- DE LA POLITIQUE NATIONALE, DES STRATEGIES ET DE
LA LEGISLATION RELATIVES A LA REDUCTION DES
RISQUES DE CATASTROPHES

ENGAGEMENT POLITIQUE ET ASPECTS INSTITUTIONNELS

I- DE LA POLITIQUE NATIONALE, DES STRATEGIES ET DE LA LEGISLATION RELATIVES A LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

1-1.1 DE LA POLITIQUE NATIONALE ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES

Le Cameroun est exposé à une variété de catastrophes induisant une forte prévalence des risques qui demeurent cependant sans influence sur l'essor qu'y connaît le tourisme.

Ce pays, généralement présenté comme l'Afrique en miniature, semble également refléter dans sa complexité le continent en matière de risques naturels et technologiques.

Le Cameroun a ainsi enregistré au cours de la dernière décennie des émanations de gaz toxiques, deux (2) éruptions du « Mont Cameroun », des tornades, des inondations, des glissements de terrain, des incendies, des épidémies, des invasions de criquets et des dégâts causés par les pachydermes.

Dans ce contexte, le Gouvernement met en œuvre une stratégie articulée autour de trois(3) axes complémentaires : avant, pendant et après les catastrophes

- Avant les catastrophes, il s'agit de promouvoir la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation des masses ;
- Pendant les crises, l'action porte sur la confection et la mise en œuvre d'un plan de contingence destiné à assurer la couverture efficiente des risques ;
- Après les catastrophes, l'adoption et l'exécution de mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes.

1-1.2 DE LA LEGISLATION

La Protection Civile est régie par près d'une dizaine de textes dont les plus usuels sont :

- la loi n° 86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation

- générale de la Protection Civile ;
- Le décret n° 98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophe ou de risque majeur ;
 - Le décret n° 2004/099 du 24 avril 2004 portant organisation du MINAT ;
 - L'instruction présidentielle n°02/CAB/PR du 18 janvier 1968 sur la sauvegarde et la protection des installations civiles d'importance vitale.

La Direction de la protection civile est chargée :

- ✓ de l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ des études sur les mesures de protection civile en temps de guerre
- ✓ comme en temps de paix ;
- ✓ des relations avec les organismes nationaux et internationaux de protection civile ;
- ✓ de la préparation des stages de formation des personnels de la protection civile en liaison avec la Sous-direction des ressources humaines ;
- ✓ de l'examen des requêtes en indemnisation et aides financières des personnes victimes de calamités ;
- ✓ du contrôle de l'utilisation des aides ;
- ✓ de la coordination des moyens mis en œuvre pour la protection civile, notamment les secours, le sauvetage, la logistique, l'utilisation des forces supplétives et auxiliaires ;
- ✓ des transferts de corps ;
- ✓ du suivi et de la gestion des aides.

II - DE L'ORGANE NATIONAL DE COORDINATION
ET DE COLLABORATION MULTISECTORIELLE

II- DE L'ORGANE NATIONAL DE COORDINATION ET DE COLLABORATION MULTISECTORIELLE

Le Gouvernement a toujours fait de la protection civile un thème de ralliement de tous les partenaires intervenant dans le secteur. C'est ainsi que bien que le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à travers la Direction de la Protection Civile soit l'organe de coordination, il travaille avec les autres organes et structures d'appoints : A titre d'exemple on peut citer notamment :

- Le Conseil National de Protection Civile (CNPC) ;
- L'Observatoire National des Risques (ONR) chargé de capter, de traiter, de stocker et de diffuser l'information sur les risques dans lequel sont représentés tous les intervenants et points focaux des administrations impliquées dans la Protection Civile ;
- Le Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes, (PNPGC), Organe de Concertation entre intervenants élaboré en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec comme objectif le renforcement des capacités managériales, matérielles et logistiques du Gouvernement en matière de planification, de prévention et de gestion des catastrophes.

Mais, l'organe de Coordination reste la Direction de la Protection Civile. Régulièrement dans le cadre des projets et des actions spécifiques, le Gouvernement crée autour de cet organe une structure multisectorielle et pluridisciplinaire à l'effet d'atteindre ses objectifs. Ils s'agit par exemple de la GRN/PC (Projet Gestion des Risques Naturels et Protection Civile).

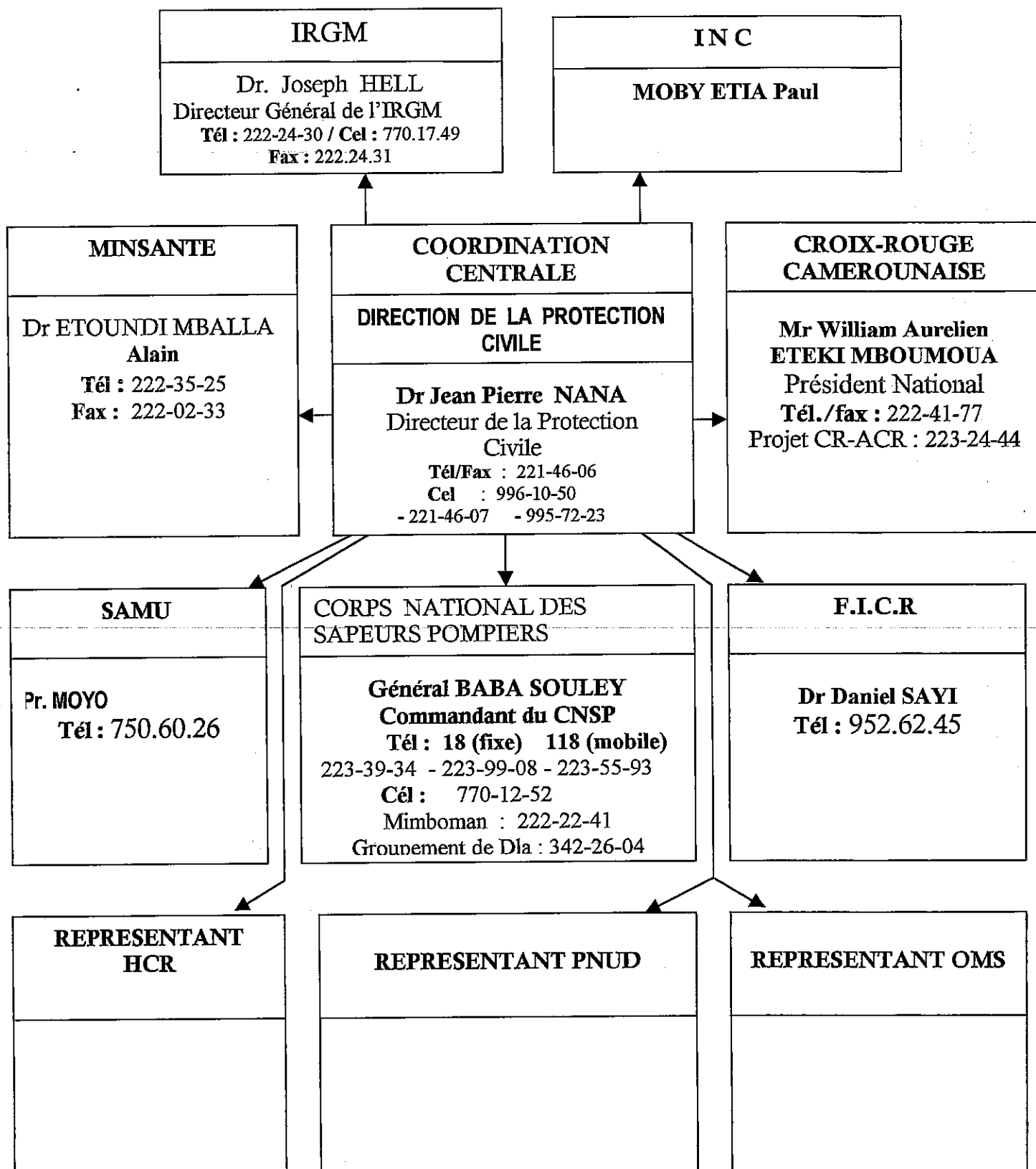
En général, le schéma d'intervention en cas de catastrophe met en œuvre selon les cas une synergie d'action autour de la Direction de la protection Civile et constituée des organes suivants :

- L'Institut des Recherches Géologique et Minières (IRGM) ;
- L'Institut National de la Cartographie (INC) ;
- Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- La Croix Rouge Camerounaise (CRC) ;
- Le Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU) ;
- Le Corps National des Sapeurs Pompiers (CNSP) ;

- La Représentation Locale de la Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) ;
- La Représentation Locale du Haut Commissaire pour les Réfugiés (HCR) ;
- La Représentation Locale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- La Représentation Locale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- L'UNICEF.

Voir schéma d'interventions en annexe.

**PRINCIPALES STRUCTURES D'INTERVENTION
ET
DE GESTION DES URGENCES ET DES CATASTROPHES**



III - DES INITIATIVES OU PLANS SECTORIELS INTEGRANT
LES CONCEPTS DE REDUCTION DES RISQUES DANS LES
DOMAINES RESPECTIFS DE DEVELOPPEMENT

III- DES INITIATIVES DES PLANS SECTORIELS INTEGRANT LES CONCEPTS DE REDUCTION DES RISQUES DANS LES DOMAINES RESPECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Le PNPGC, qui vise à doter le gouvernement d'une vision proactive, apte à rendre son action plus efficiente dans ce secteur sensible, a ciblé au rang de ses priorités, un état des lieux sectoriel de la protection civile dans ses principales articulations. Dans cette optique il a été décidé la conduite de sept études sectorielles confiées à des cabinets spécialisés.

Ce travail, effectué en collégialité avec les départements ministériels et les organismes impliqués dans la protection civile, a été axé autour des études suivantes :

- Révision de la réglementation et de la législation en vigueur ;
- Elaboration d'un plan d'action national des interventions ;
- Élaboration d'un programme de formation des personnels et structures chargés de la protection civile ;
- Recherche sur les risques et catastrophes naturelles et technologiques ;
- Étude sur le volet sectoriel transport en matière de prévention et gestion des catastrophes ;
- Volet santé et programme national de sensibilisation ;
- Élaboration d'un plan national de transmission en matière de prévention et gestion des catastrophes.

L'ensemble de ces études ont été validées au cours d'un séminaire méthodologique organisé sous l'égide du PNUD avec la collaboration active de tous les partenaires et Ministères impliqués dans la protection civile.

IV - LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES
DANS LES PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DES
OBJECTIFS DU MILLENAIRE DE L'ONU, DES STRATEGIES
ET PLANS DIVERS : NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX

IV- LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES DANS LES PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE DE L'ONU, DES STRATEGIES ET PLANS DIVERS : NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

La réduction des risques est intégrée dans les plans nationaux ainsi décrits et les contacts sont les suivants :

Mise en œuvre Document Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP)

- Ministère des Affaires Economiques de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire/Division de la Planification.

Plans d'Action Nationaux d'Adaptation

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation/Direction de la Protection Civile

Plans Nationaux d'Action Environnementale

- Ministère de l'Environnement et des Forêts /Secrétariat à l'Environnement.

V- DES CODES EN MATIERE DE PRATIQUES ET
DE NORMES DE CONSTRUCTION PRENANT EN
CONSIDERATION LES RISQUES SISMIQUES

V- DES CODES EN MATIERE DE PRATIQUES ET DE NORMES DE CONSTRUCTION PRENANT EN CONSIDERATION LES RISQUES SISMIQUES

Ces codes existent, mais la pratique se limite en général aux sites actifs :

- Au Mont Cameroun et cela depuis 1999 où des sismographes ont été placés tout autour et une réglementation nationale en matière d'urbanisation.
- Au niveau des Lacs Nyos et Monoun (2001) dans lesquels des colonnes ont été plantées pour l'extraction du gaz carbonique et les populations vulnérables évacuées des périmètres de la sécurité.

En ce qui concerne les sismographes, les difficultés sont celles liées à leur entretien et à leur maintien en fonctionnement en raison de l'insuffisance des ressources financières.

* Bien plus, le Forum sur Mont Cameroun a recommandé qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'un code en la matière ;

* un Comité Interministériel présidé par le Ministère des Travaux Publics y relatif est en cours.

VI-DU BUDGET ANNUEL POUR LA
REDUCTION DES RISQUES

6- DU BUDGET ANNUEL POUR LA REDUCTION DES RISQUES

L'incidence financière dérivant des études sectorielles affiche un montant triennal de FCFA 140,2 milliards, soit un chiffre annuel de FCFA 46,7 milliards. Concrètement, ce budget devrait en cas de disponibilité être éclaté entre divers départements ministériels.

Mais compte tenu de ses difficultés, le Gouvernement n'a pas pu mettre en place un tel montant. Le budget de la Direction de la Protection Civile s'élève à environ FCFA 500 millions par an et comporte les interventions ponctuelles du Gouvernement lors des sinistres, les investissements et le fonctionnement. D'autres services publics consacrent également des ressources financières non négligeables dans ce cadre.

VII- IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE, DE LA
SOCIETE CIVILE, DES ONG, DES MEDIA, DES
MILIEUX SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

7 - IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE, DE LA SOCIETE CIVILE, DES ONG, DES EDIA, DES MILIEUX SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

La Protection Civile constitue à la fois un concept, une mission, un service.

Pratiquement, la Protection Civile consiste à assurer de façon permanente la protection des hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, les calamités ou catastrophes ainsi que contre les effets de ces sinistres.

La Protection Civile couvre un domaine de compétence et de responsabilité partagées entre :

- l'Etat, par le biais du Ministère de l'Administration Territoriale et les autres administrations impliquées dans la gestion des catastrophes ;
- la municipalité, responsable de l'amélioration du cadre de vie de ses populations administrées et disposant d'une connaissance pragmatique des réalités locales ;
- les populations, dont le civisme, la sensibilisation à la « culture de prévention » et la participation aux efforts d'intervention en cas de risques majeurs ou de catastrophes, sont les premiers bénéficiaires des services de la Protection Civile ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les organisations humanitaires dont l'assistance et les interventions humanitaires appuient l'action gouvernementale auprès des communautés vulnérables.

APPEL AU CIVISME ET A LA CITOYENNETE

Les situations de catastrophes, aux évolutions imprévisibles atteignent les populations vulnérables sans distinction de tribus, de religion, de races, ni d'appartenance politique.

Pour ce faire tous sont interpellés : Députés, Magistrats municipaux, Chefs traditionnels, Leaders d'opinion et citoyens, qui sont invités à soutenir l'action de la Protection civile en rapportant tous les cas majeurs.

Feux de brousse ; incendies, inondations, glissements de terrain, sécheresse, éboulements, tornades, séismes, éruption volcaniques, émanations de gaz toxiques, divagation des éléphants, épidémies diverses et autres.

Mais l'implication du secteur privé, de la société civile, des ONG, des médias aux efforts de réduction des risques de catastrophes dans notre pays bien que réel et croissant reste perfectible du fait du caractère récent de la structure spécifiquement chargée de la protection civile.

Le Gouvernement a déjà pris la pleine mesure de la chose. C'est ainsi que par la sensibilisation, l'information et l'éducation, il inculque progressivement aux populations les règles élémentaires en matière de prévention des risques.

A cet effet, est constitué un réseau de communicateurs de la protection civile issus de divers médias chargé de relayer dans leurs organes respectifs les mesures édictées en la matière. Leur présence est plus ressentie à l'occasion des célébrations des journées internationales de protection civile : La Journée Mondiale de la Protection Civile (JMPC) le 1^{er} mars de chaque année et la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes (JIPC) les 2^{ème} mercredi d'octobre au cours desquelles sont sensibilisés les partenaires en vue d'accroître leurs capacités d'intervention.

Les difficultés majeures sont le manque de ressources financières, le manque de culture de prévention des populations et le peu d'intérêt accordé au phénomène par le secteur privé.

VIII - ANNEXE

- Défis et attentes du Gouvernement
- Plaquette de la Protection Civile au Cameroun
- Plan d'action de la Direction de la Protection Civile

DEFIS ET ATTENTES DU
GOUVERNEMENT

DEFIS & ATTENTES DU GOUVERNEMENT

L'actualité internationale récente est marquée par l'avènement de situations de crise dérivant sur des catastrophes naturelles, industrielles ou humanitaires dont l'ampleur lance un défi sans précédent aux nations et à la communauté internationale.

Cette forte prévalence de calamités et désastre de tout genre n'épargne pas le Cameroun qui a enregistré près de soixante quinze (75) catastrophes et sinistres majeurs au cours de la dernière décennie (lac Nyos, crashes aériens, Nsam, inondations, incendies, glissement de terrains etc).

Les événements récents survenus ici et là dans diverses provinces n'ont fait que donner du relief à l'acuité brûlante de la question cruciale des stratégies de prévention et de gestion des catastrophes.

Au reste le caractère retentissant de certaines calamités à l'instar de l'émanation de gaz des lacs NYOS & MONOUM en 1986, de la catastrophe de NSAM en février 1998 et de l'éruption du MONT-CAMEROUN en avril 1999 et juin 2000 ne doivent pas occulter le fait que le Cameroun est perçu comme un pays vulnérable aux autres types de catastrophes naturelles et industrielles.

En témoignent la régularité, la panoplie et l'ampleur des désastres enregistrés ces derniers mois ; au rang desquels :

- les inondations de LAGDO
- les victimes des violentes tornades de Lebialem
- les conflits intercommunautaires dans le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest ;
- les épidémies et épizooties de toute nature
- l'accident grave de circulation sur l'axe Yaoundé – Soa etc.

Cette situation déjà grave est en passe de s'accroître avec la recrudescence des phénomènes naturels récents d'inondations à Douala et à Maroua etc.

Pour faire face à cette forte prévalence des risques de toute nature le Gouvernement se propose d'articuler sa stratégie autour de cinq (5) axes complémentaires qui recoupent chacun, un des principaux volets de l'encadrement et de la protection à apporter à la population en détresse avant, pendant et après les crises,

1. pendant les crises, « développer un plan d'intervention d'urgence » destiné à sauvegarder les populations et leurs biens en cas de survenance d'une catastrophe ou d'un sinistre.
2. après les crises, « doter les populations et l'opinion publique d'un zonage de risques et d'une carte d'exposition aux divers risques » à l'effet de les prémunir contre les dangers encourus et renforcer de ce fait leur réflexe de prévention.
3. loin des catastrophes, « mettre en place un observatoire national des risques » visant à capter, stocker, analyser, diffuser toute information sur les risques majeurs en vue de prendre toutes les mesures préventives pour protéger la population et réduire au minimum les ravages des catastrophes sur leurs vies et leurs biens.
4. la création d'un fonds humanitaire d'intervention d'urgence destiné à financer les premiers secours en cas de crises ou de catastrophe.
5. LE Gouvernement et le PNUD envisagent 1) de mettre en place un plan opérationnel d'urgence et 2) d'organiser un sommet sous-régional sur la gestion préventive des catastrophes dans la sous-région d'Afrique Centrale.

S'agissant d'axes principalement humanitaires de l'action étatique, ces divers projets ciblent d'abord et avant tout l'homme et spécialement l'homme en détresse physique, psychologique et matérielle. A ce titre ils s'inscrivent sur le registre de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté naturelle ou accidentelle.

PLAQUETTE DE LA PROTECTION CIVILE
AU CAMEROUN

République du Cameroun
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION



Republic of Cameroon
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY
OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND
DECENTRALIZATION

LA PROTECTION CIVILE AU CAMEROUN

Message du Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Le Cameroun est exposé à une variété de catastrophes induisant d'une forte prévalence des risques qui demeurent cependant sans influence sur l'essor qu'y connaît le tourisme.

Ce pays, généralement présenté comme l'Afrique en miniature, semble également refléter dans sa complexité le continent en matière de risques naturels et technologiques.

Le Cameroun a ainsi enregistré au cours de la dernière décennie des émanations de gaz toxiques, deux (2) éruptions du volcan dénommé le « Mont Cameroun », des tornades, des inondations, des glissements de terrain, des incendies, des épidémies, des invasions de criquets et des dégâts causés par les pachydermes.

Dans ce contexte, le Gouvernement met en œuvre une stratégie articulée autour de trois(3) axes complémentaires : avant, pendant et après les catastrophes.

- Avant les catastrophes, il s'agit de promouvoir la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation et des masses.
- Pendant les crises, l'action porte sur la confection et la mise en œuvre d'un plan de contingence destiné à assurer la couverture efficiente des risques.
- Après les catastrophes, l'adoption et l'exécution de mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes.

La Protection Civile au Cameroun

I- LA PROTECTION CIVILE

La Protection Civile constitue à la fois un concept, une mission, un service.

Pratiquement, la Protection Civile consiste à assurer de façon permanente la protection des hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, les calamités ou catastrophes ainsi que contre les effets de ces sinistres.

Une catastrophe est une grave interruption du fonctionnement d'une société, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales, que la société affectée ne peut surmonter avec ses ressources propres.

La Protection Civile s'ouvre un domaine de compétence et de responsabilité partagées entre :

- l'Etat, par le biais du Ministère de l'Administration Territoriale et les autres administrations impliquées dans la gestion des catastrophes ;
- la municipalité, responsable de l'amélioration du cadre de vie de ses populations administrées et disposant d'une connaissance pragmatique des réalités locales ;
- les populations, dont le civisme, la sensibilisation à la « culture de prévention » et la participation aux efforts d'intervention en cas de risques majeurs ou de catastrophes, sont les premiers bénéficiaires des services de la Protection Civile ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les organisations humanitaires dont l'assistance et les interventions humanitaires appuient l'action gouvernementale auprès des communautés vulnérables.

La protection civile consiste à assurer de façon permanente la protection des Hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, les calamités ou les catastrophes ainsi que contre les effets de ces sinistres.

II- CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION CIVILE AU CAMEROUN

La Protection Civile est régie par près d'une dizaine de textes dont les plus usuels sont :

- la loi n° 86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation générale de la Protection Civile ;
- Le décret n° 98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophe ou de risque majeur ;
- Le décret n° 98/147 du 17 juillet 1998 portant organisation du MINAT ;
- L'instruction présidentielle n°02/CAB/PR du 18 janvier 1968 sur la sauvegarde et la protection des installations civiles d'importance vitale.

La Direction de la protection civile est chargée :

- de l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national ;
- des études sur les mesures de protection civile en temps de guerre comme en temps de paix ;
- des relations avec les organismes nationaux et internationaux de protection civile ;
- de la préparation des stages de formation des personnels de la protection civile en liaison avec la Sous-direction des ressources humaines ;
- l'examen des requêtes en indemnisation et aides financières des personnes victimes de calamités ;
- du contrôle de l'utilisation des aides ;
- de la coordination des moyens mis en œuvre pour la protection civile, notamment les secours, le sauvetage, la logistique, l'utilisation des forces supplétives et auxiliaires ;
- des transferts de corps ;
- du suivi et de la gestion des aides.

III- TYPOLOGIE DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 1980-2000

- 3 émanations de gaz : lac Monoun (1984), lac Nyos (1986), Nsimalen (1996).
- 3 éruptions volcaniques : Mont Cameroun (1982, Mars/Avril 1999, mai 2000).
- 16 tornades/Orages/Foudres : Cas majeurs/Provinces Centre, Sud, Extrême Nord, Adamaoua, Nord (Garoua)
- 7 inondations : Kribi (1998) ; Lagdo, Maga (1998) ; Extrême Nord (Diamaré 1996, 1998, 1999). Limbé (2001).
- 9 glissements de terrain : Sud-ouest (Bafaka Balue 1997), Centre (Yaoundé, 1998).
- 20 incendies : Nsam (1998) ; Marché Bafoussam (1999) ; Mokoko (1998), marché Limbé (2000), marché Sangmélina (1998), Marché Essos, Poudrière Qg (2001).
- 5 conflits armés et vandalisme : Boyo (1998), Kotoko Arabes Choas (1993), Meiganga, Bakassi, Est, Moloundou (1997).
- 3 destructions par pachydermes : Extrême - Nord (Diamaré 1996, 1998, 1999).
- 7 épidémies : choléra (1997, 1998) : Nord + Extrême-nord (Diamré, 1996, 1998, 1999) ; Méningite (1998) : Extrême-nord (695 cas) ; Diarrhée rouge (1997) Est : Ngoyla, Messock, (1998), Mbalmayo (300 cas).
- Plus d'un millier d'accidents routiers mortels
- 3 crash aériens
- famine/sécheresse/Invasion criquets : Extrême Nord 1998-1999 avec perte de 140t de céréales par an.

Les barrages de Lagdo, Maga et Bamendjin qui constituent une réelle menace à la survie de plusieurs villes du Cameroun et des pays voisins.

Coût approximatif : près de 5 milliards au cours de la décennie, soit près de 500 millions de F CFA/an

Pour faire face à cette forte prévalence des risques, le Gouvernement camerounais a opté pour une politique vigoureuse de prévention et de gestion des catastrophes avec le partenariat actif de ses partenaires dont le PNUD dans le cadre du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC).

Ce programme devra permettre entre autres la mise en place :

- d'un cadre juridique relatif à la prévention et la gestion des situations d'urgence ;
- d'un plan d'action national et des plans sectoriels de prévention contre les catastrophes.

Des programmes de sensibilisation, d'éducation, de prévention, de préparation des populations aux situations d'urgence à l'échelle communale ou départementale.

IV- APPEL AU CIVISME ET A LA CITOYENNETE

Les situations de catastrophes, aux évolutions imprévisibles atteignent les populations vulnérables sans distinction de tribus, de religion, de races, ni d'appartenance politique.

Pour ce faire tous sont interpellés : Députés, Magistrats municipaux, Chefs traditionnels, Leaders d'opinion et citoyens, soutenez l'action de la Protection civile en rapportant tous vos cas majeurs

Feux de brousse ; incendies, inondations, glissements de terrain, sécheresse, éboulements, tornades, séismes, éruption volcaniques, émanations de gaz toxiques, divagation des éléphants, épidémies diverses et autres.

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION
Yaoundé, Tél. : 221 46 06/221 46 07/ 221 46 05
Email : pncg@camnet.cm
WebSite : www.dpcminat.cm

L'appoint international à l'action gouvernementale

I- PARTENARIAT AVEC L'OIPC

Le Gouvernement camerounais entretient un excellent niveau de partenariat avec l'OIPC, notamment dans le domaine des formations que l'OIPC offre aux cadres de la Direction de la protection civile, du Corps National des Sapeurs Pompiers et d'autres cadres publics, dans son programme de protection civile et d'assistance pour tous.

A. Témoin de la vitalité de cette opération

- Le Cameroun a ratifié la Convention cadre d'assistance en matière de protection civile adoptée sous les auspices de l'OIPC en Mai 2002.
- Ces deux dernières années, le Cameroun s'est joint au reste des Etats membres de l'OIPC pour célébrer le 1^{er} mars de chaque année, la Journée Mondiale de la Protection Civile par diverses actions de sensibilisation à travers le territoire national.

B. Autres appuis de l'OIPC

B-1. Renforcement des capacités et appui technique

L'OIPC a envoyé deux missions techniques au Cameroun en appui respectivement au Séminaire de validation des études réalisées dans le cadre du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes en janvier 2001 à Douala (Col. Charles DEDO) et au Forum Général du Mont Cameroun du 1^{er} au 06 octobre 2001 à Yaoundé (Pr WAGNER et Col. Charles DEDO).

B-2. Projets en cours

- Finalisation du dossier de création au Cameroun d'un Centre sous-Régional de la Protection Civile.
- Appui au développement au Cameroun d'un plan d'intervention d'urgence.

II - PARTENARIAT AVEC LA FRANCE

La France à travers le Service de Coopération et d'action culturelle a signé une convention à plusieurs volets avec le Gouvernement camerounais en matière de Protection Civile dotée d'un budget de 1,5 milliard de FCFA. Les objectifs globaux comportent trois prismes :

- renforcement de la protection civile ;
- amélioration de la prévention des risques naturels ;
- rationalisation de la gestion des situations de crise.

Les objectifs spécifiques se résument ainsi qu'il suit :

- améliorer la gestion de l'information et la prévention dans les zones à risques naturels majeurs (ligne du Cameroun) ;
- sécuriser les zones des lacs Nyos et Monoun ;
- renforcer l'efficacité et les capacités d'intervention de la Protection Civile au quotidien ou en période de crise.

III - COOPERATION AVEC LE PNUD

Présentation du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC)

A. Historique

C'est dans cet arrière plan des plus préoccupants que le Gouvernement et le PNUD ont élaboré en 1998 le PNGC qui bénéficie de l'appui technique de l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA) basé à Genève.

B. Objectifs du programme

Au plan général : Il vise le renforcement des capacités managériales, matérielles et logistiques du Gouvernement en matière de planification, de prévention et de gestion des catastrophes.

Objectifs de développement : Les objectifs ont été fixés clairement, à savoir :

- améliorer les mécanismes relatifs à la prévention et à la gestion des catastrophes ;
- élaborer un plan national et des plans sectoriels en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- réactualiser le dispositif législatif et réglementaire ;
- renforcer les capacités du personnel des administrations impliquées dans la prévention et la gestion des catastrophes ;
- sensibiliser, éduquer et mobiliser les communautés en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- renforcer la capacité de gestion et de coordination de la Direction de la Protection Civile.

IV- COOPERATION AVEC LA FICR

La Protection Civile et la Fédération Internationale des Sociétés de Croix Rouge et du Croissant Rouge, ont mis en chantier une projet de Convention de partenariat modulé autour des axes ci-après :

- la formation, le renforcement des capacités et l'échange d'information
- l'apport en industrie et l'appui technique ;
- la facilitation en matière de mobilisation de l'assistance internationale.

INTRODUCTION GENERALE

Conscient de l'exposition de notre pays à une extrême variété de typologie de catastrophes, assortie d'une forte prévalence de risques, le Gouvernement, soucieux d'apporter une réponse efficace à cet environnement préoccupant a élaboré le Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC), avec l'appui financier et technique du PNUD.

L'apport du PNUD à travers le PNPGC ne constitue cependant qu'un appoint d'ordre catalytique, destiné à accompagner les efforts du Gouvernement dans la mobilisation des ressources endogènes et exogènes à l'appui de ce secteur névralgique.

Le Gouvernement a ainsi entrepris un certain nombre d'actions d'envergure dans ce prolongement au plan tant interne qu'international.

Au plan interne, le Gouvernement a identifié la mise en place d'un Observatoire National des Risques (ONR) et le renforcement de l'infrastructure institutionnelle de la protection civile sur le registre des axes prioritaires de ce secteur.

Au plan de la prospective internationale, deux faits à large spectre diplomatique et géostratégique marquent la ferme volonté du Cameroun en faveur de la protection civile :

- 1- la ratification de la Convention Cadre d'Assistance en matière de protection civile qui augure de nouvelles perspectives de coopération internationale en la matière ;

- 2- l'étude en vue de la création d'un centre sous-régional de la Protection Civile au Cameroun.

Le PNPGC, qui vise à doter le gouvernement d'une vision proactive, apte à rendre son action plus efficiente dans ce secteur sensible, a ciblé au rang de ses priorités, un état des lieux sectoriel de la protection civile dans ses principales articulations. Dans cette optique il a été décidé la conduite de sept études sectorielles confiées à des cabinets spécialisés.

Ce travail, effectué en collégialité avec les départements ministériels et les organismes impliqués dans la protection civile, a été axé autour des études suivantes :

- Révision de la réglementation et de la législation en vigueur ;
- Elaboration d'un plan d'action national des interventions ;
- Elaboration d'un programme de formation des personnels et structures chargés de la protection civile ;
- Recherche sur les risques et catastrophes naturelles et technologiques ;
- Étude sur le volet sectoriel transport en matière de prévention et gestion des catastrophes ;
- Volet santé et programme national de sensibilisation ;
- Elaboration d'un plan national de transmission en matière de prévention et gestion des catastrophes.

L'ensemble de ces études ont été réalisées au cours d'un séminaire méthodologique organisé sous l'égide du PNUD avec la collaboration active de tous les partenaires et Ministères impliqués dans la protection civile.

L'incidence financière dérivant des études sectorielles affiche un montant triennal de FCFA 140,2 milliards, soit un chiffre annuel de FCFA 46,7 milliards.

QUELQUES TYPES DE RISQUES RECENSES

2. Extreme-Nord

- Risques d'inondations
- Risques écologiques
- Risques technologiques
- Risques sanitaires

3. Adamaoua

- Risques sismiques
- Risques technologiques
- Risques sanitaires
- Risques de mouvement de masse

4. Sud-Ouest

- Risques sismiques
- Risques technologiques majeurs
- Risques sanitaires
- Risques de mouvement de masse
- Risques d'inondations

5. Littoral

- Risques technologiques majeurs
- Risques sanitaires
- Risques de mouvement de masse
- Risques d'inondations

5. Est

- Risques sismiques
- Risques écologiques
- Risques technologiques
- Risques sanitaires
- Risques d'inondations

6. Nord

- Risques d'inondations
- Risques écologiques
- Risques technologiques
- Risques de mouvement de masse
- Risques sanitaires

7. Nord-Ouest

- Risques de mouvement de masse
- Risques d'inondations
- Risques écologiques
- Risques sanitaires
- Risques de mouvement de masse

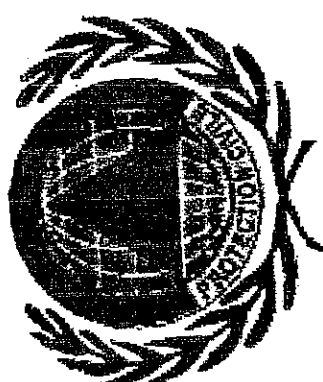
8. Centre

- Risques sismiques
- Risques technologiques majeurs
- Risques sanitaires
- Risques de mouvement de masse
- Risques d'inondations

9. Sud

- Risques sismiques
- Risques écologiques
- Risques sanitaires

PROGRAMME D'ACTIVITES
DE LA DPC



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

Direction de la Protection Civile

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND DECENTRALIZATION

Department of Civil Protection

PROGRAMME D'ACTION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Exercice 2005

-♦♦♦♦♦-

Missions permanentes du Ministère	Objectifs globaux et spécifiques	Identification des projets à réaliser	Actions nécessaires à la réalisation des projets retenus	Responsables	Sources de financement	Calendrier d'exécution	Coût en millions de FCFA	observations
I	Préventions des risques	01 - Organisation de la J.M.PC du 01 Mars 2005	- Sensibilisation - Plan médiatique - mobilisation des partenaires	DPC & Gouverneurs de Province	BF & partenaires internationaux	Semaine du 21 au 28 Février 2005	15	Parrainage de l'OIPC + FICR
		02- Organisation de la Journée Internationale de Prévention des Catastrophes le 13 Octobre 2005	-	-	-	02/10 au 09/10 2005	15	Parrainage de l'ONU/ PNUD
		03- Démarrage des activités de l'ONR	- Acquisition d'équipements - Adoption d'un système de transmission	DPC	BIP/PNUD /SCAC		300	Partenariat PNUD/SCAC

e-mail : pnp@camnet.cm

	<p>04 - Confection des plans ORSEC pilotes (LIMBE, NOUN, YDE).</p>	<p>- Missions d'études - Recherches documentaires - Rapports</p>	<p>DPC CNSP MINMEE CU(LIMBE+ YDE) CR FOUMBOT</p>	<p>BIP/CU/ IRCOSI</p>	<p>75</p>	
	<p>05- suivi des opérations connexes au dégazage des lacs Nyos et Monoun</p>	<p>-surveillance des périmètres de sécurité - Détermination de la domanialité des terrains autour des lacs.</p>	<p>DPC/CNSP</p>	<p>BIP</p>	<p>50</p>	<p>Juin 2005 date butoir</p>
	<p>06- Protection de la côte de BAMUSSO</p>	<p>Mission d'études et choix de l'opérateur</p>	<p>DPC</p>	<p>BIP</p>	<p>500</p>	

II-	Formation et information	07-Formation à la conduite des opérations de protection civile	Missions d'études des cadres de la DPC	DPC	Budget courant	Tout au long de l'année	30
	08- Organisation d'un atelier DMTP		auprès d'organismes internationaux de la protection civile	DPC/CNPC	BF/OIPC/OCHA/PNUD		100
	09- Formation en secourisme et simulation des risques pour le personnel du MINATD		* Organisation des cours * Sélection des candidats	DPC/DAG/CNSP/CRC	BF Contreparties gouvernementales	Février Mars 2005	20
	10 - Création d'émissions de sensibilisation dans les médias publics & privés.		Convention à négocier avec lesdits médias	DAG	BF		10
III-	Coopération et prospective internationales	11- Projet « risques naturels et protection civile	- mise en exécution de la convention	DPC	BIP/SCAC	Février /Mars 2005	2.400 millions d'euro
		12- Finalisation des études en vue de la création du centre Sous Régional OIPC au Cameroun	- Missions d'études - Rapports - choix du site - plans architecturaux	DPC/DAG	BIP	Mars / Avril 2005	100
		13- Projet convention DPC/FICR	- Plan de sécurisation des zones à risques	DPC/FICR	BIP	Mai 2005	50
		14- Mission statutaire auprès de l'OIPC a/s conseil exécutif	voyage d'étude	DPC		Octobre 2005	10
IV -	Suivi & gestion des crises	15-Aides de réinsertion aux sinistrés	Exploitation *des dossiers * mobilisation des fonds	DPC CNSP PNUD	Budget courant BIP/OIPC PNUD	Tout au long de l'année Juillet - Août 2005	75
		16- Etude en vue de la création d'un organisme opérationnel de prévention et de gestion des catastrophes	- Mise en place d'un comité d'étude - Mission d'investigation rapport synthèse	DPC/DAJC	BIP/PNUD		25
							Accord express PM à ce sujet déjà exprimé.

					DPC	BIP	Mobilisation des fonds attendus des SPM
V-	Mise en œuvre du PNPGC	17- Programme de réhabilitation de la ville Limbé	- Mobiliser contrepartie				100
VI -	Veille stratégique	18 - Finalisation du plan de contingence	- Tenir concertation tripartite MINAT/PNUD	DPC/DCET/PNUD/HCR/UNICEF	PNUD		50
		19- Plaidoyer de haut niveau a/s instrumentalisation des acquis de la convention cadre d'assistance ratifiée par l'Assemblée Nationale	- Tenir concertation avec U.E et autres partenaires multilatéraux et bilatéraux	DPC	Budget courant	Tout au long de l'année	10
		20- Elaboration édition et distribution des textes sur la PC au Cameroun	- Réunir les textes - Les faire éditer	DPC/DAJC	Budget courant	Mai-Juin 2005	10
VII	Communication	21- Rédaction du rapport sur l'état de la Protection Civile au Cameroun 2004/2005	- Mobilisation de ressources additionnelles	DPC/DAG	BIP/BF	Juin-Juillet 2005	25
		22- Administration du site WEB de la DPC	Collecte des données	DPC/ONR		Tout au long de l'année	10
		23- Confection d'un agenda de la PC	Collecte des données	DPC/CELCOM	BF	Août 2005	10
		24- Publication d'une plaquette aide mémoire des AA			BF	Mars 2005	10
		25- Acquisition de nouveaux véhicules pour la DPC	Suivi des dossiers auprès PM & MINEPAT	DPC/DAG	BIP PROCASPIC (Coop. Américaine)	Août 2005	1000 m
VIII	Logistique	26 - Démarrage projet IRCOSI	Activation comité de suivi présidé par SG/MINATD	DCTD/DPC	FEICOM	Janvier /Fev 2005	700 m
							Accord express PM pour contrepartie de 2 véhicules soit 100 M
							Accord de principe hiérarchie

Légende

- PNPGC = Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes
- JIPC = Journée Internationale de Prévention des Catastrophes.
- JMPC = Journée Mondiale de la Protection Civile
- ONR = Observatoire National des Risques.
- PPI = Plan Particulier d'Intervention
- ORSEC = Plan d'Organisation des secours
- OIPC = Organisation Internationale de Protection Civile
- PC = Protection Civile
- PM = Premier Ministre
- BIP = Budget d'investissement public
- SCAC = Service de coopération et d'action culturelle de France
- BF = Budget de fonctionnement
- FICR = Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- CNPC = Conseil National de la Protection Civile
- DMTP = Disaster management training program
- OCHA = Office of Coordination for humanitarian affairs (ONU/Genève)
- A.A = Autorités Administratives

Not complete

POINT FOCAL 2003 : LANCEMENT DU RAPPORT SUR L'ETAT DE LA PROTECTION CIVILE AU CAMEROUN, 2002

VUE D'ENSEMBLE

Edité par la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, grâce au soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement, le *Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun, 2002* est le premier document du genre sur la prévention et la gestion des catastrophes dans l'histoire du pays. Plus qu'un état des lieux de cette seule année, il recoupe les diverses catastrophes, les stratégies gouvernementales et les attitudes des populations et de la société civile devant les menaces que constituent désormais les sinistres et les autres situations d'urgence dans ce pays depuis plus d'une décennie.

En le plaçant sous le triple programme « *Prévenir, intervenir, rassurer* », le préfacier, Ministre d'Etat chargé de la question, affirme la volonté du Gouvernement de prendre toutes ses responsabilités devant les drames répétés qui endeuillent son pays. Ce document exceptionnel de 192 pages, composé de trois parties éclatées en 15 chapitres, apparaît donc à la fois comme une rétrospective, une prospective et un regard croisé de la société civile sur la protection civile au Cameroun. Le tout assorti de statistiques, rapports de mission et d'un dispositif réglementaire qui permettent de saisir l'ampleur et l'enjeu de la question.

1. APPROCHE DESCRIPTIVE

Consacrée à « l'état des lieux des sinistres et catastrophes au Cameroun », cette partie, la plus grande par le nombre de chapitres (7 au total), fait un inventaire des différents types de catastrophes qui menacent le Cameroun. Il en ressort que de par une combinaison de facteurs tant naturels qu'humains, le pays est exposé aux sinistres d'ordre géologique, climatique, médico-sanitaire, technologique, sociologique et liés aux modes de transport. Plus concrètement, les inondations suivies de glissements de terrain, les éruptions volcaniques, séismes, invasions d'acridiens ou de pachydermes, pandémies et épidémies, tempêtes et orages, les conflits armés, les incendies de marchés ou de plantations et les accidents de la circulation figurent en tête des causes de la vulnérabilité socioéconomique du Cameroun. Pour cette grande première, les experts du cabinet White Dove Company qui ont rédigé le document ont fait une revue des sinistres survenus au Cameroun depuis 1985. Un journaliste a été commis sur le terrain pour analyser, au regard des risques encourus, de l'histoire des survivants et de la politique gouvernementale en matière de protection civile, les avancées sur le terrain au plan de la sensibilisation des populations et de la prise de conscience par ces dernières des risques liés à leurs milieux de vie. Quelques coupures du quotidien national d'information, Cameroon Tribune, viennent rappeler l'ambiance qui a prévalu au moment de la survenue de certaines catastrophes, les plus célèbres restant ici les émanations de gaz des lacs Monoun et Nyos au milieu des années 80, et les mesures prises par les hautes instances du pays pour voler au secours des populations.

De manière globale, on y revient sur les moments difficiles de la sécurité des populations au cours de la décennie écoulée, comme les glissements de terrain de Rom (Nord Ouest), Limbe (Sud Ouest) ou l'éboulement des mines de kaolin à Balengou (Ouest). Une attention particulière est accordée à l'activité sismique, aux éruptions volcaniques, aux émanations répétées de gaz dans ce pays traversé par une ligne géologique porteuse de catastrophes, et aux inondations occasionnées par la défaillance du système de drainage des eaux, les tempêtes et les orages saisonniers. On y note qu'en dehors du VIH-SIDA, le choléra, la diarrhée et la méningite constituent une autre catégorie de sinistres à forte répercussion sur les Camerounais. En l'espace de 5 ans, près de 6000 personnes sont mortes de ces maladies dans au moins cinq provinces du pays. Une situation compliquée par l'ignorance des populations, comme on a pu le voir avec l'expansion de la méningite à Wabane dans le Lebialem en 2001, les populations étant encore enclines aux explications mystiques.

Malgré les efforts déployés, les reportages de terrain indiquent malheureusement que les populations sont plutôt fatalistes et résignées, à défaut de développer une défiance vis-à-vis des recommandations gouvernementales. Pour la plupart les personnes interrogées simplifient son action et affirment se battre pour survivre, là où on leur annonce que les conditions de vie sont dangereuses et/ou précaires. Que ce soit à Limbe, Kouoptamo, Buéa, Nsam ou Lagdo, les populations sont retournées sur les lieux des sinistres dès que des palliatifs ont été apportés à la situation critique ou simplement quand on a cessé d'en parler. Seuls échappent à ce fatalisme ambiant les conflits armés, les incendies, le grand banditisme et les accidents de la circulation pour lesquels le gouvernement cherche sans cesse les solutions les plus efficaces.

2. LE GOUVERNEMENT EN ACTION

Il s'agit ici de lever un pan de voile sur la mise en œuvre par les institutions publiques de la politique sectorielle de la protection civile. Y sont exposés en trois chapitres les « actions pointues » de la Direction de la Protection Civile (DPC) durant la période 2000-2001, la contribution des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun et la gestion prévisionnelle des risques à travers la mise en place d'un Observatoire national.

Dans le détail, il s'avère que pendant les douze mois sus évoqués, de décembre 2000 à décembre 2001, la DPC s'est investie sur au moins six chantiers : la prévention, la formation et l'information, la coopération internationale, la gestion et le suivi des risques, la mise en œuvre du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et la prospective internationale. Ainsi, de concert avec la communauté internationale, elle a organisé des actions sur toute l'étendue du territoire à l'occasion des journées de la protection civile et de la prévention des catastrophes. De même, un atelier méthodologique a été organisé pour mettre en place l'Observatoire National des Risques. Plusieurs contacts ont également été

noués avec des organismes nationaux et internationaux pour une assistance technique et financière.

Au plan pratique, la DPC s'est attelée à la sécurisation des dépôts pétroliers de Nsam, l'indemnisation des sinistrés et le dégazage des lacs Monoun et Nyos dans l'ouest du pays. Pour une diffusion efficiente de l'information au public, un réseau de communicateurs de la protection civile a été mis en place.

Concernant les actions de partenariat, cette partie du document indique que la DPC entretient des rapports étroits avec l'Organisation Internationale de la Protection Civile qui l'aide dans le renforcement de ses capacités opérationnelles grâce à un appui surtout technique. Il est même envisagé pour un proche avenir la création au Cameroun d'un Centre sous régional de la protection civile pour l'Afrique Centrale. La France à travers son Service de Coopération et d'Action Culturelle entend aider la DPC à booster ses interventions, tandis que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) l'aidera dans la mise en œuvre progressive du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes, le PNP GC.

Le dernier chapitre s'intéresse essentiellement à la pro action gouvernementale. Il s'agit, pour l'essentiel, de la présentation du rapport de l'atelier de mise en place de l'Observatoire National des Risques, tenu à Yaoundé les 23 et 24 mai 2002, qui analyse les contours juridiques et institutionnels d'une telle structure ainsi que les moyens à mobiliser pour la rendre efficiente, et du Plan de contingence conçu pour la période 2002-2005. A travers des exemples sélectionnés dans l'éventail des possibilités d'événements catastrophiques au Cameroun, il est question d'analyser le contexte, d'ébaucher des stratégies et de formuler des réponses opérationnelles à des catastrophes qui pourraient survenir.

3. REGARDS DE LA SOCIETE CIVILE

La troisième partie du *Rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun, 2002*, est constituée essentiellement de contributions scientifiques qui représentent dans l'esprit de l'éditeur l'apport de la société civile dans la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de sauvegarde des vies et des biens des citoyens. De manière générale, ces contributions indiquent les données à ne pas négliger si le Gouvernement veut consolider sa mission de protection des citoyens et de leurs milieux de vie au Cameroun.

C'est donc à juste titre que l'historien qui ouvre la série note, après une revue de la diversité des facteurs qui rendent les populations vulnérables, que « les dynamiques anthropiques » sont de loin les facteurs qui créent les plus grands déséquilibres. Ainsi par exemple de la croissance démographique qui a conduit à une gestion anarchique de l'espace urbain et même rural, l'habitat spontané ou la pandémie du VIH/SIDA. L'auteur note que la pauvreté grandissante dans les grandes villes et la crise de la paysannerie ont décuplé les risques de catastrophes. Conséquence, l'Etat providentiel, de plus en plus en difficulté, devrait favoriser

l'entrée dans le champ de la protection civile des acteurs de la société civile. Il manifeste un penchant pour les Organisations non gouvernementales (ONG) qui travailleraient pour des fins désintéressées.

Le chapitre 12 quant à lui revisite l'impact des catastrophes naturelles sur les activités agro-pastorales et souligne la nécessité d'une gestion programmatique des intempéries à l'heure de la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté.

S'ensuit un regard sur les avancées de la médecine des urgences et des catastrophes au Cameroun. Le médecin-expert note avec satisfaction la formation en cours des spécialistes en gestion des urgences avant d'ébaucher les grands axes d'une mobilisation efficiente du dispositif sanitaire en cas de catastrophe. Se basant sur le modèle français, il insiste néanmoins sur les marges de manœuvre qui devraient être réservées à ces spécialistes sur le terrain en matière d'organisation des urgences dans les formations sanitaires et les structures de formation des secouristes.

Les deux derniers chapitres sont consacrés aux stratégies de maîtrise de cette hydre qu'est l'insécurité dans les transports. Face à la multiplication des accidents de la route, la vétusté du parc automobile et la permissivité du dispositif de « prévention et de sécurité routières », des réflexions lors d'un séminaire – atelier tenu en janvier 2001 avaient permis d'identifier les principales lacunes dans les sous – secteurs routier, maritime et aérien. On découvre ainsi que si les deux derniers sous – secteurs sont plus sécurisés, du fait de leur arrimage aux dispositifs internationaux, le secteur routier est paralysé, entre autres, par l'inefficacité du système de formation en conduite automobile, l'obtention frauduleuse du permis de conduire, la conduite en état d'ébriété, l'incivisme des usagers de la route et surtout la pratique administrative des visites techniques qui ne permet pas de sécuriser le parc. D'où la nécessité de revoir les pratiques au niveau du Ministère des Transports et des services chargés du maintien de l'ordre, notamment dans l'application des sanctions aux récalcitrants.

4. ANNEXES

Pour cette première édition, la DPC met à la disposition du public quelques documents inédits contenant des informations d'ordre scientifique, technique, administratif, et surtout juridique.

1. Le rapport de la Mission du 24 au 28 août 2000 relative à l'évaluation des inondations du Diamaré contient en particulier une description, intéressante du fait de son originalité, du cadre physique et socioéconomique dans lequel les populations de cette région du pays se sont retrouvées sinistrées, et surtout la méthode d'approche qui a permis au Gouvernement de montrer sa solidarité envers les victimes.
2. Le rapport de la Mission interministérielle du 3 au 8 août 2000 relative aux éruptions du Mont Cameroun de mai – juin 2000 est un document

exceptionnel de par sa valeur tant scientifique, administrative, politique, que sociale. Le lecteur y trouvera des données factuelles sur le volcan en question, un rappel descriptif des événements de mai-juin 2000, un diagnostic et des recommandations étonnamment détaillés, présentés sur les plans administratif, scientifique et technique, médico-sanitaire, psychosociologique, juridique, communicationnel, environnemental, économique et touristique.

3. La carte des zones à risques est une mise en évidence sous forme cartographique, d'une province administrative à l'autre, de la pluralité des facteurs de vulnérabilité des populations camerounaises.
4. Toujours en vigueur, la Loi N° 86/016 du 6 décembre 1986 portant réorganisation de la protection civile est considérée aujourd'hui comme le texte de base définissant le cadre juridique dans lequel s'insèrent toutes les actions de prévention et de gestion des situations d'urgence au Cameroun.
5. Plus près de la pratique quotidienne que la Loi, le Décret N° 98/031 du 9 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophe ou de risque majeur permet au Président de la République de définir les contours de la notion de plan d'urgence, de fixer les modalités de fonctionnement des Comités de crise et même de régir le financement de ces plans d'urgence.

IMPRESSIONS

Au total, un document important qui présente l'avantage d'aborder presque tous les domaines de la protection civile au Cameroun. Les rapports de mission, les enquêtes de terrain et les statistiques sur les interventions des Sapeurs-pompiers indiquent à suffisance que la prévention et la gestion des catastrophes au Cameroun sont une préoccupation permanente du Gouvernement. Sûr qu'il servira de tableau de bord à tous les interlocuteurs, à tous les relais de la DPC sur le terrain. Les autorités administratives, les forces de l'ordre, les ONG de secours et d'assistance tels que la Croix rouge y trouveront certainement un ensemble de balises sur leur itinéraire d'encadrement des populations à la base. Et on peut penser, à la suite du Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, que les futurs rapports annuels sur la question ne viendront que compléter ce document de base, qui embrasse plus d'une décennie de lutte contre les sinistres dans le pays.

¹ *Le Rapport sur l'Etat de la protection civile au Cameroun*, 2002. Publié sous le thème « Prévenir, Intervenir, Rassurer ». Yaoundé, Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avril 2003, 192 pages format 23.7 x 17 cm